

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT POUR AVIS

Dossier N°059 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
DISSOLUTION DU HAUT CONSEIL POUR LA
RECONCILIATION ET L'UNITE NATIONALE**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Yacouba SAVADOGO**, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 14 Août de 16 heures 30 minutes à 17 heures 02 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant dissolution du Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN).

Auparavant, la COMFIB saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mercredi 19 juillet 2023 sur le projet de loi au cours de laquelle elle a relevé ses observations qui ont été reversées à la Commission saisie au fond par le député Yacouba SAVADOGO, désigné rapporteur. Celui-ci a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les jeudi 10 et vendredi 11 août 2023, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. l'audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- contexte et justification du projet de loi,

- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- le Programme Désarmement Démobilisation/Déradicalisation, Réinsertion socio-économique et Réintégration sociocommunautaire (P2DR-BF) ;
- la différence entre la réinsertion socio-économique et la réinsertion sociocommunautaire ;
- la justification du temps mis entre le dépôt du rapport du Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (le 19 avril 2021) et l'adoption du projet de loi en Conseil des ministres (le 21 juin 2023) ainsi que la situation du personnel durant cette période ;
- la suite réservée au fond documentaire du HCRUN ;
- les éventuels nouveaux dossiers censés avoir porté atteinte à la cohésion sociale de 2015 à nos jours, au regard du fait que le mandat donné au HCRUN couvrait la période de 1960 à 2015 ;
- la mise à la disposition par le Gouvernement à la Représentation nationale du rapport quinquennal du HCRUN ;
- l'argument tiré de la pléthore d'institutions évoqué pour la dissolution du HCRUN ;
- la structure au niveau du ministère en charge de la solidarité nationale, qui exercera désormais les missions dévolues au HCRUN notamment en

termes de prévention et de gestion des conflits communautaires ainsi que la poursuite du processus de réconciliation nationale ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour prévenir les conflits de compétences entre la structure qui hérite des attributions du HCRUN et de l'Office national de la prévention et de la gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) ;
- la période de l'organisation du forum de la réconciliation et de l'unité nationale annoncé par le Gouvernement ;
- le niveau d'avancement dans le traitement des cinq mille soixante-cinq (5 065) dossiers déjà enregistrés et des dossiers en cours d'enregistrement pour y apporter des solutions appropriées ;
- le bilan concernant la situation des responsabilités de crimes et de toutes les violations graves des droits humains à caractère politique, non encore élucidés de 1960 à 2015 ;
- l'effectivité de la neutralité dans le reversement des dossiers en cours de traitement par le HCRUN ;
- le sort du traitement des dossiers qui sont actuellement au niveau de la primature par rapport au traitement qu'ils recevaient lorsqu'ils étaient au HCRUN ;
- la prise en charge adéquate des dossiers du HCRUN qui ont été transférés au ministère en charge de la solidarité nationale ;
- les dossiers de demandes d'indemnisation des députés victimes de dommages lors de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- de régler la situation de chevauchement des attributions en matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale entre le HCRUN et le ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille;
- de rationaliser l'usage des fonds publics;
- de prôner la bonne gouvernance.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 14 Août 2023

Le Président

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

Yacouba SAVADOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : le lundi 14-08-2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	DIALLO Daouda	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire
4.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Administrateur parlementaire